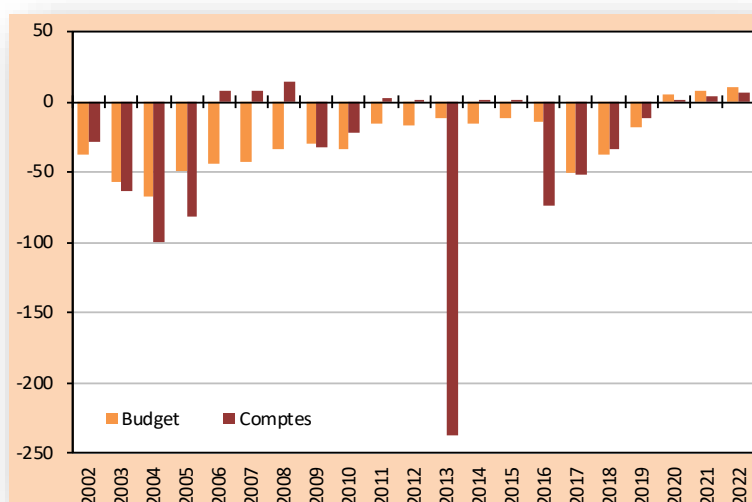


COMPTES 2022 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Juin 2023

**Département des finances
et de la santé**

Sommaire

INTRODUCTION	3
DONNÉES FINANCIÈRES	4
Vue d'ensemble	4
Compte de résultats détaillé	5
Compte de résultats	6
Compte des investissements	7
Endettement, intérêts nets et taux d'intérêts moyen	8
Charges par nature du compte de résultats	9
Revenus par nature du compte de résultats	10
Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	11
Bilan	12
INDICATEURS FINANCIERS	13
Taux d'endettement net	13
Degré d'autofinancement	13
Part des charges d'intérêts	14
Degré de couverture des revenus déterminants	14
Dettes brutes par rapport aux revenus	15
Proportion des investissements	15
Part du service de la dette	16
Dettes nettes par habitant	16
Taux d'autofinancement	17
Poids des charges d'intérêts	17

Introduction

De manière générale, la statistique financière met en évidence un certain nombre d'éléments utiles à la conduite d'une collectivité publique et permet d'identifier certaines tendances propres à influencer l'action politique. Elle constitue en ce sens un outil précieux pour le Grand Conseil et le Conseil d'État afin de suivre l'évolution des politiques publiques, mais aussi de prendre, si nécessaire, les décisions et les mesures adéquates pour atteindre les objectifs fixés.

Conformément à l'article 70 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, le Conseil d'État doit publier chaque année une statistique financière de l'État et des communes. Compte tenu des exigences légales, la statistique financière cantonale comprend une présentation de l'évolution des données dans le temps et se doit d'être conforme aux directives de la statistique des finances de la Confédération afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques. Comme c'est le cas depuis 2018, les données sont présentées sur la base du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2).

Le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) du 20 août 2014 précise, à son article 57, que le service de statistique est chargé de la publication de ces statistiques, en collaboration avec le service financier et le service des communes. Le RLFinEC énumère également les indicateurs financiers de première et de deuxième priorité qui doivent être présentés et détaillés, à son annexe 3, les bases de calcul appliquées.

La présente fiche a pour objectif de répondre à ces impératifs légaux en regroupant diverses informations concernant la santé financière de l'État de Neuchâtel. Elle accompagne et complète, par le biais de commentaires essentiellement techniques, le rapport de gestion financière relatif à l'exercice 2022 (Tomes 1 et 2 du 25 avril 2023) qui fournit une appréciation politique de l'exercice et explique de manière détaillée les écarts avec le budget et les comptes précédents. A l'instar des documents élaborés pour toutes les communes neuchâteloises, cette fiche est publiée sur le site Internet du service de statistique (www.ne.ch/stat).

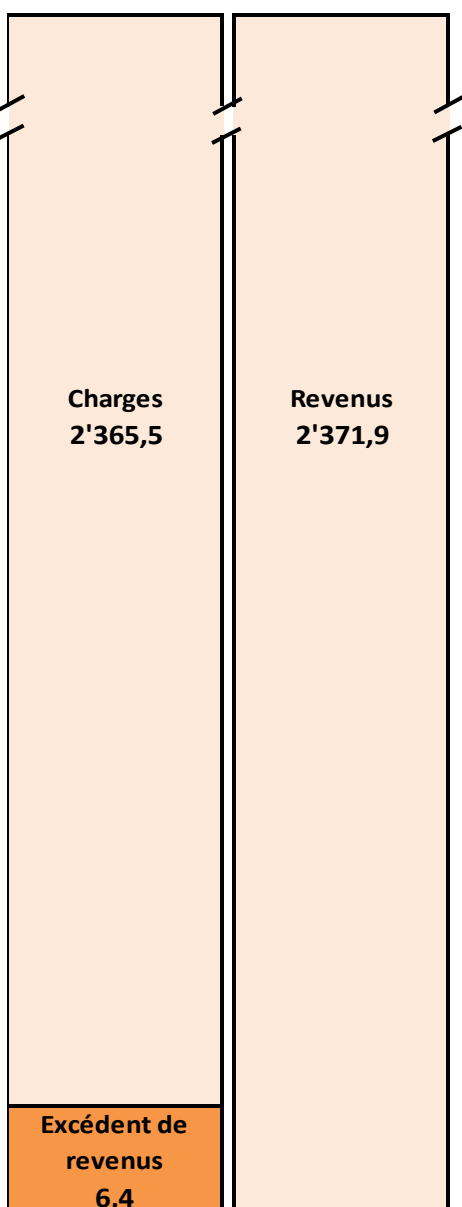
Comptes 2022 de l'Etat: vue d'ensemble *en millions de francs*

Le compte de résultats et le compte des investissements sont les deux états financiers principaux en matière de comptabilité des collectivités publiques. Le compte de résultats 2022 boucle sur un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 6,4 millions (CHF 10,3 millions au budget) et le compte des investissements présente des dépenses nettes de CHF 59,3 millions (CHF 114,2 millions au budget). L'évolution concernant ces deux états financiers est commentée de manière plus détaillée aux pages suivantes.

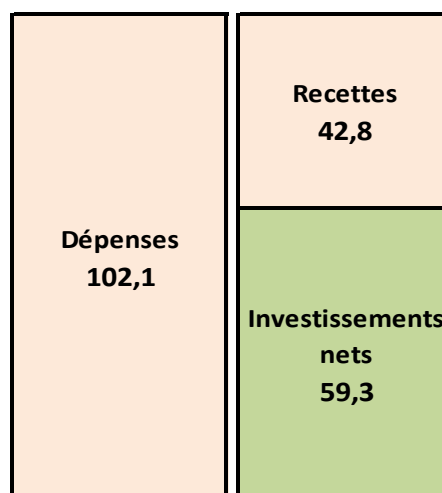
Après 2020 et 2021, le résultat 2022 de l'État de Neuchâtel représente le troisième exercice bénéficiaire de suite. Il tient compte des incidences financières liées à la pandémie de COVID-19, à la crise ukrainienne et à la crise énergétique, dont l'impact a été estimé à environ CHF 21,7 millions. Ces effets ont pu être absorbés sans recourir au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle qui était envisagé dans le budget 2022. Les comptes affichent des recettes fiscales plus importantes que prévu. L'évolution est notamment favorable pour l'impôt direct des personnes physiques et des personnes morales, grâce à la bonne conjoncture, à la baisse très marquée (aussi bien en termes historiques qu'en comparaison intercantonale) du taux de chômage et aux premiers effets de l'inflation. Du côté des dépenses, l'évolution des charges d'exploitation bénéficie aussi de la conjoncture et atteste d'une bonne maîtrise avec un niveau moins élevé qu'en 2021.

Bien que les critères du frein à l'endettement soient respectés s'agissant du résultat et du degré d'autofinancement, le volume d'investissements nets est inférieur aux limites minimales imposées par la loi. De nombreux projets ont été freinés ou reportés. Le faible niveau des investissements devrait toutefois se corriger au cours des prochains exercices, avec les multiples décisions d'investissements déjà entérinées.

Compte de résultats



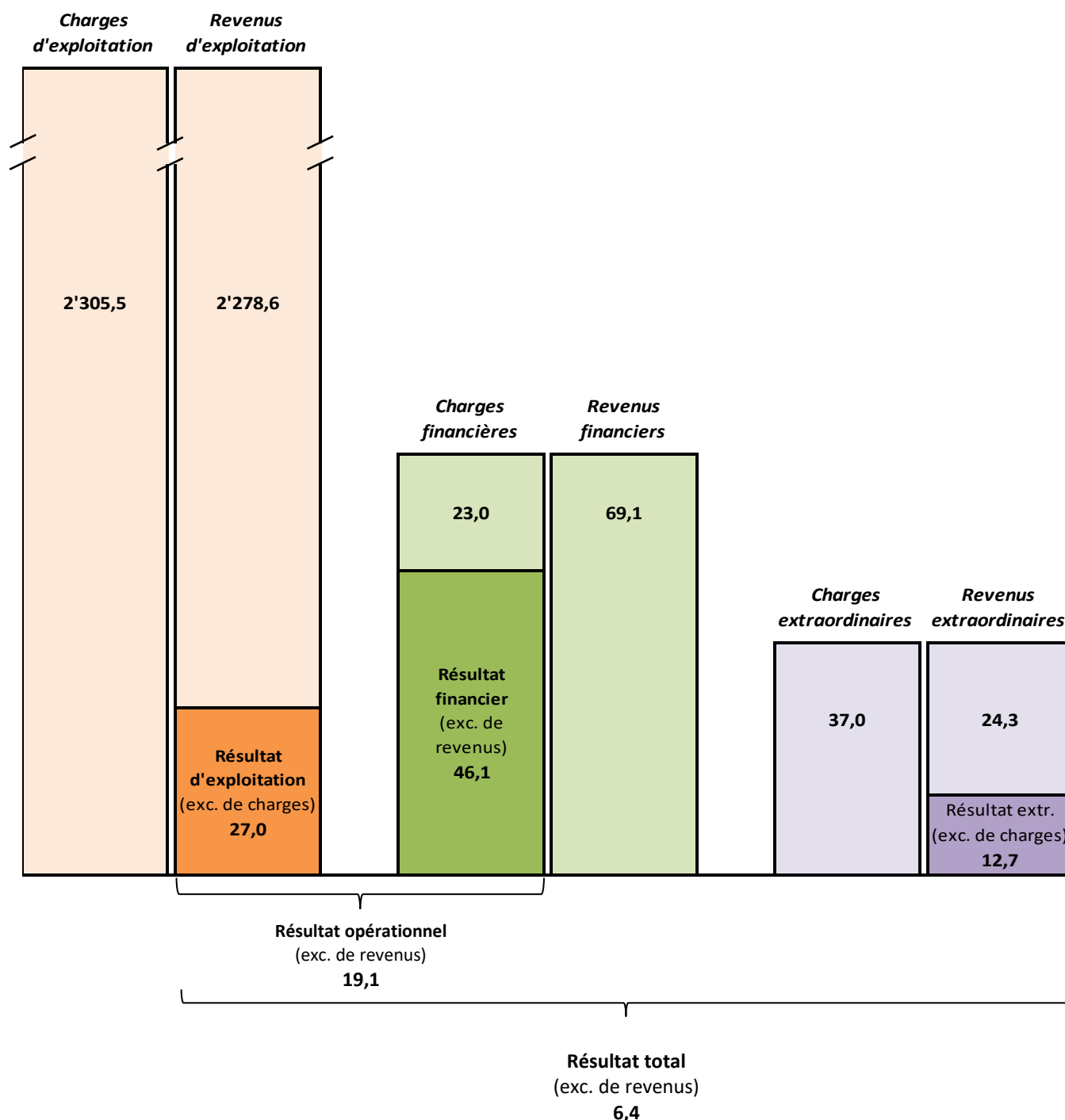
Compte des investissements



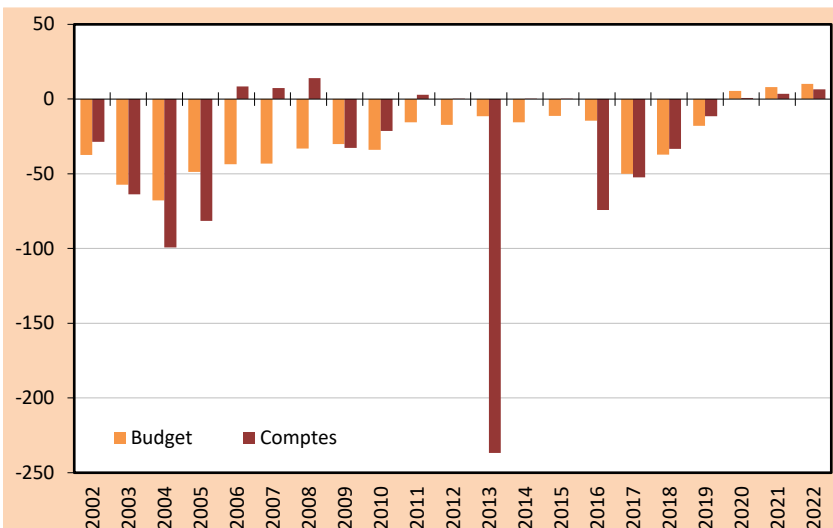
Compte de résultats 2022 détaillé *en millions de francs*

Conformément aux exigences du MCH2, le compte de résultats se décline sur trois niveaux : le résultat d'exploitation (déficit de CHF 27,0 millions), le résultat opérationnel (bénéfice de CHF 19,1 millions y compris charges financières et revenus financiers) et le résultat total (bénéfice de CHF 6,4 millions y compris charges extraordinaires et revenus extraordinaires). Le schéma ci-dessous présente une vision détaillée de ces différents niveaux de résultats.

Le résultat d'exploitation est déficitaire mais il s'améliore significativement en regard du budget (déficit de CHF 117,2 millions) et des comptes de l'année dernière (déficit de CHF 62,6 millions). Compte tenu des charges et des revenus financiers ainsi que des opérations extraordinaires, le résultat total est certes moins bon que les prévisions budgétaires (péjoration de CHF 3,8 millions) mais il est meilleur en comparaison des derniers exercices. Depuis l'excédent de charges constaté aux comptes 2016 (CHF 74,1 millions), il s'agit même de la sixième amélioration globale consécutive. Cette situation confirme le redressement progressif des finances de l'État malgré un contexte particulier et compliqué en raison des effets consécutifs aux différentes crises sur la période 2020-22.



Résultat total, budget et compte de résultats en millions de francs



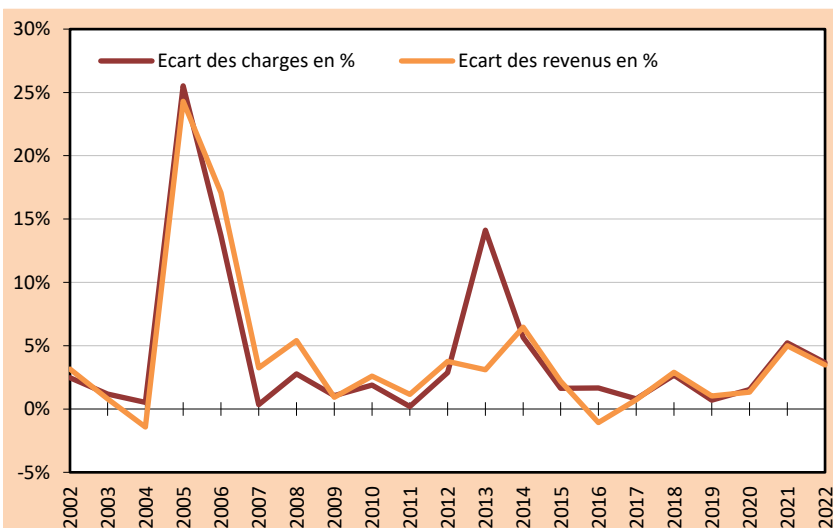
La comparaison des charges et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice).

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2022 adopté par le Grand Conseil le 7 décembre 2021 prévoyait un excédent de revenus de CHF 10,3 millions, la situation après clôture des comptes se péjore légèrement pour atteindre un bénéfice de CHF 6,4 millions. Comme relevé à la page précédente, on peut voir sur le graphique ci-contre l'amélioration progressive des comptes sur la période 2017-22.

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de CHF 221 millions de provisions pour la recapitalisation de la caisse de pensions. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit total de CHF 237 millions serait ainsi ramené à quelque CHF 16 millions, soit un montant proche du budget.

Écarts budget et compte de résultats en pourcent

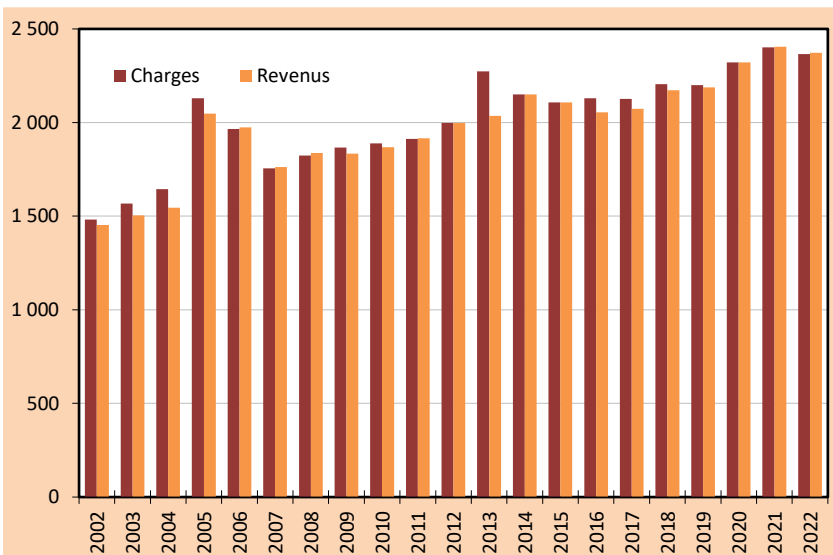


La comparaison des écarts de charges et de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse et la pertinence des prévisions budgétaires.

Les écarts constatés sur les six derniers exercices sont relativement proches, ce qui aboutit au final à un résultat réel plus ou moins conforme au budget. En 2022, l'écart entre les charges prévues et les charges réalisées se traduit par une augmentation de CHF 83,4 millions (+3,7%). Pour les revenus, l'écart entre le budget et les comptes présente une augmentation de CHF 79,5 millions (+3,5%). Ces variations étaient plus élevées l'année dernière et avoisinaient les +5% autant pour les charges que pour les revenus. Elles s'expliquaient en partie par les conséquences financières de la crise sanitaire (coûts COVID neutralisés en 2021 par l'utilisation des provisions créées en 2020).

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'or BNS, le principe d'échéance et la recapitalisation de la caisse de pensions.

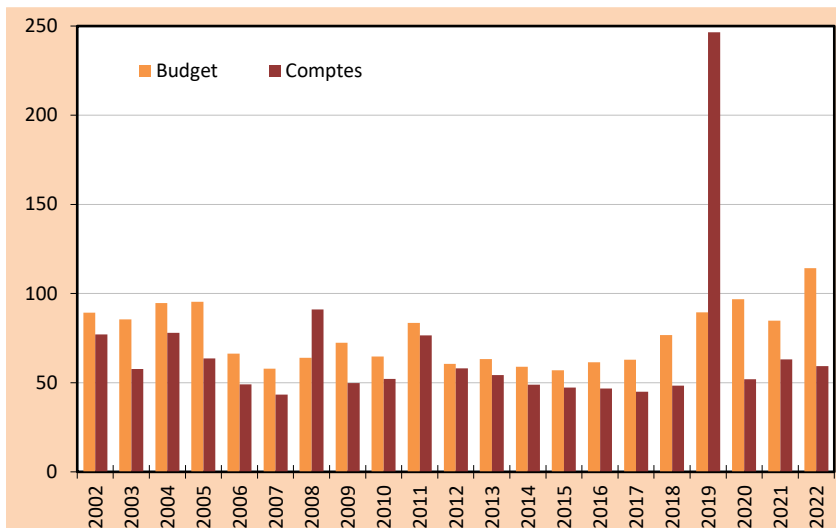
Charges et revenus du compte de résultats en millions de francs



En 2022 les charges et les revenus du compte de résultats atteignent respectivement CHF 2'371,9 millions et CHF 2'365,5 millions, soit un résultat excédentaire, comme déjà précisé, de CHF 6,4 millions. Par rapport à l'exercice précédent, les charges diminuent de CHF 36,5 millions (-1,5%) et les revenus de CHF 33,6 millions (-1,4%). C'est la première fois depuis l'année 2015 que charges et revenus diminuent conjointement par rapport à l'exercice précédent.

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre du versement de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (CHF 426 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert). Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus). Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour la caisse de pensions. Relevons également que les revenus marquent une stagnation entre 2014 et 2017 sous l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Dépenses nettes, budget et compte des investissements en millions de francs

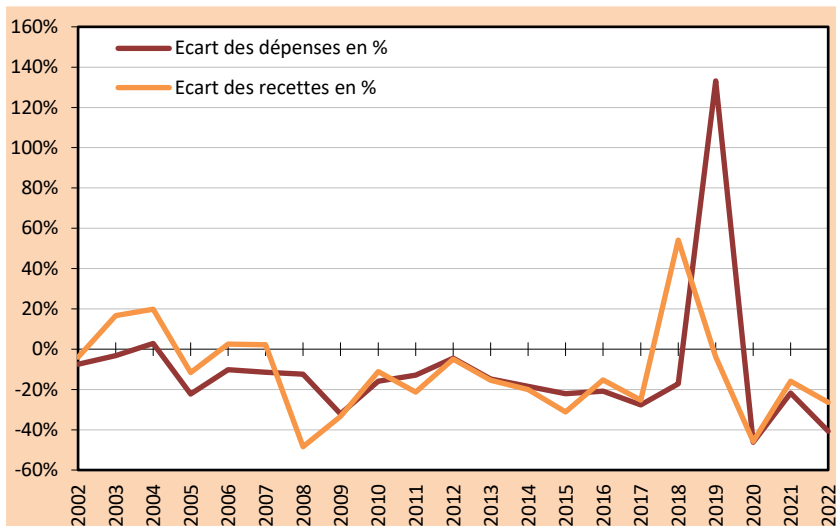


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour l'acquisition de biens durables et la réalisation de projets inscrits au patrimoine administratif de la collectivité publique.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. On peut remarquer que le volume des dépenses nettes est souvent inférieur aux prévisions. C'est une nouvelle fois le cas pour l'exercice 2022. Les investissements nets s'élèvent à CHF 59,3 millions, soit CHF 54,9 millions de moins que ceux budgétés (ou de CHF -25,4 millions après prise en considération de l'écart statistique et des investissements "hors frein" intégrés au budget).

Pour l'année 2019, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de CHF 89 millions. Au final, le résultat des comptes 2019 est de CHF 246 millions. Cet écart important résulte du désendettement du RHNe décidé par le Grand Conseil (constitution d'un capital propre à hauteur de CHF 200 millions comptabilisé dans le compte des investissements).

Écarts budget et compte des investissements en pourcent

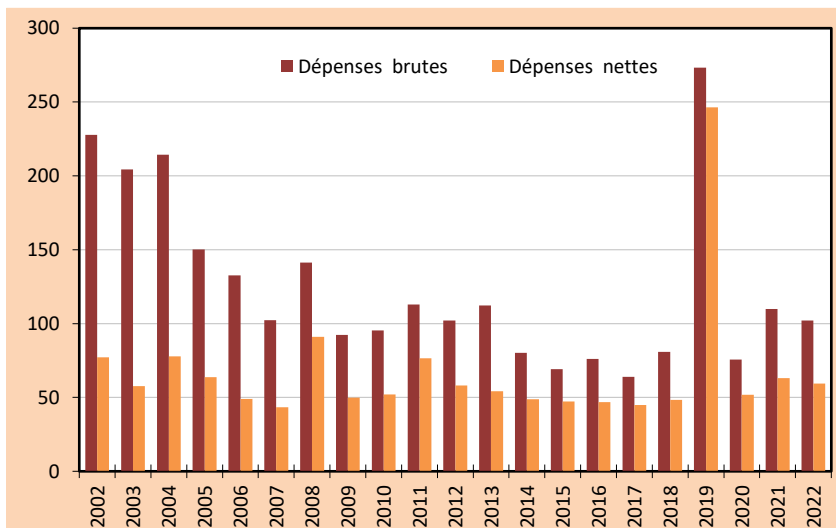


Tant les dépenses (-40,8%) que les recettes (-26,5%) présentent des écarts négatifs par rapport au budget, dans des proportions supérieures par rapport à l'exercice précédent. De nombreux projets ont été freinés ou reportés, à l'image de l'achat de la part résiduelle au bâtiment de la police cantonale (BAP) initialement prévu en 2022 (CHF -18,7 millions) et des retards pris dans les projets Vitamine, d'assainissement du Lycée Jean-Piaget, UniHub ou encore du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18.

Au final, le niveau des investissements n'atteint donc pas le minimum légal qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (3,5% des revenus déterminants, soit CHF 76,4 millions). Le faible niveau des investissements a toutefois un effet positif sur l'évolution de l'endettement à fin 2022.

Sans les incidences financières liées à RHNe (non budgétées), les dépenses brutes de l'exercice 2019 (écart de 133%) auraient été inférieures aux prévisions, à l'instar de ce qui est constaté pour la plupart des exercices.

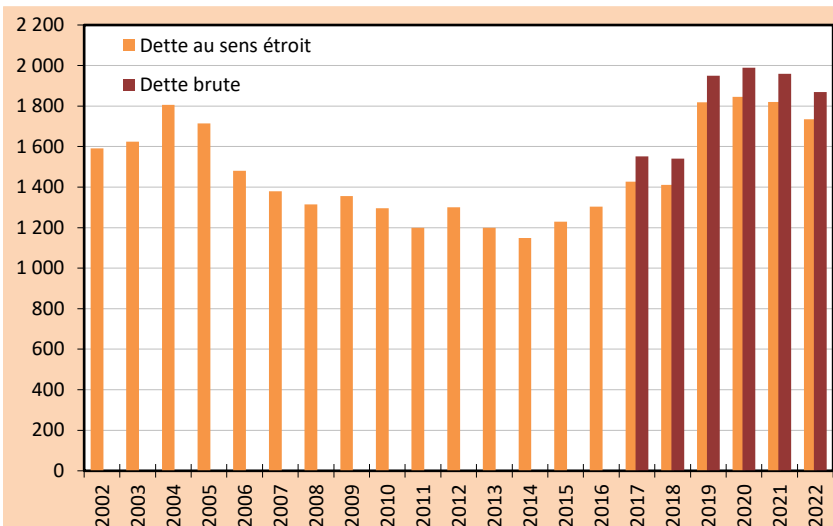
Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs



Abstraction faite de l'exercice 2019, caractérisé par l'opération RHNe, les valeurs de ces dernières années restent toujours sensiblement éloignées de celles constatées au début des années 2000.

Rappelons qu'entre 2006 et 2019, le mécanisme du frein à l'endettement a considérablement restreint le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres qui étaient constatés au niveau des budgets du compte de résultats. Cette situation est à l'origine des modifications adoptées par le Grand Conseil en 2019 et mises en vigueur dès l'exercice 2020 avec un nouveau dispositif de maîtrise des finances (art. 30 LFinEC) qui impose un seuil d'investissement minimum correspondant à 4% (budget) ou 3,5% (comptes y compris écart statistique) des revenus déterminants du compte de résultats. Des dépenses plus importantes devraient ainsi progressivement émarger au compte des investissements, au cours des prochains exercices, parallèlement aux projets d'envergure qui sont envisagés.

Endettement en millions de francs

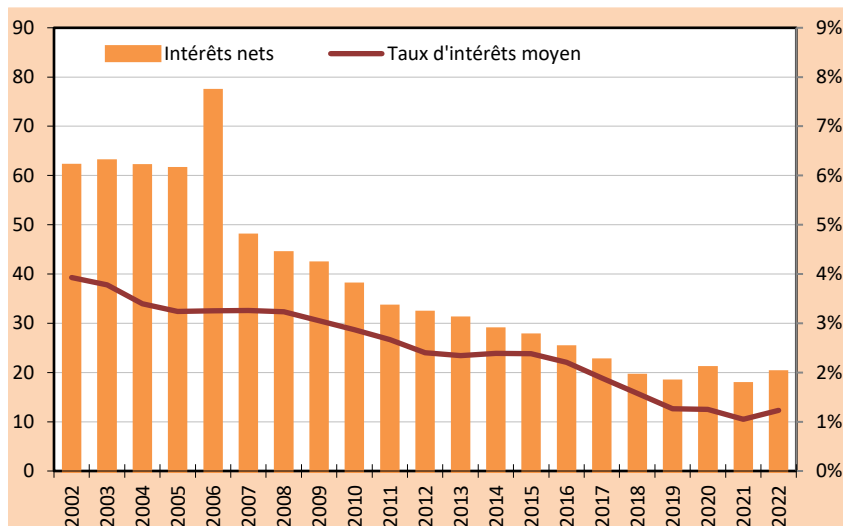


La dette bancaire (ou dette au sens étroit) est de CHF 1'734,3 millions à fin 2022. Ce montant se rapporte uniquement à l'état des emprunts en cours auprès des instituts financiers (banques, compagnies d'assurance, caisses de pensions, etc.). La dette bancaire diminue de CHF 85,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution satisfaisante doit être nuancée par l'évolution en terme de charges d'intérêts comme expliqué ci-dessous.

En considérant d'autres engagements inscrits au passif du bilan de l'État (notamment les engagements courants), on aboutit à la notion de dette brute qui est définie au travers des standards du MCH2 et reprise dans le graphique ci-contre pour les six derniers exercices. Conformément à cette notion plus large, l'endettement est de CHF 3'627,7 millions en 2022.

L'importante augmentation de la dette entre 2018 et 2019 s'explique par le financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de la caisse de pensions et l'assainissement du bilan de RHNe.

Intérêts nets en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent

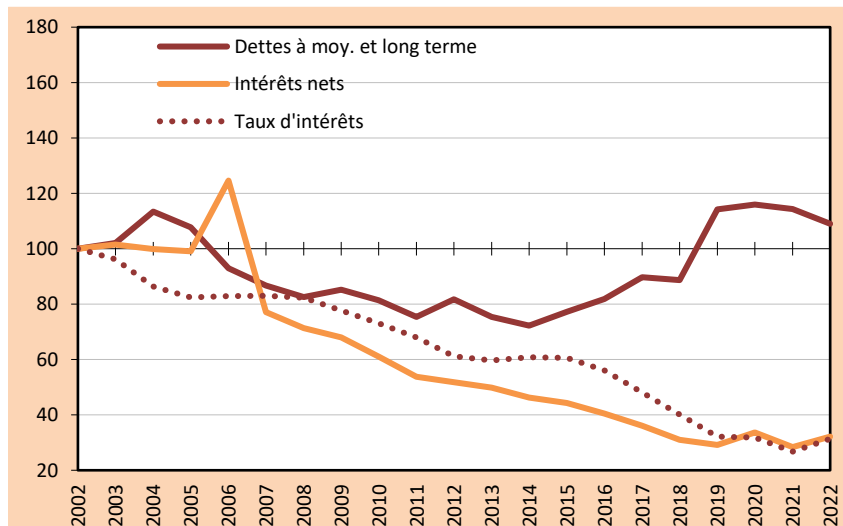


Les intérêts dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêt). On parle d'intérêts nets car aux charges d'intérêts sont déduits les intérêts encaissés par l'État relatifs aux conditions d'emprunts à court terme (revenus).

Les comptes 2022 présentent des charges d'intérêts de CHF 20,7 millions et des intérêts encaissés de CHF 0,8 million, soit au final des intérêts nets de CHF 19,9 millions. Après avoir diminué en 2021, l'augmentation des intérêts 2022 s'explique par le versement d'une pénalité de CHF 4,3 millions suite à la restructuration d'un emprunt (cette opération permet toutefois un gain financier de CHF 2,6 millions qui est lissé sur la durée de l'emprunt conformément au MCH2). Sans cet élément, les charges d'intérêts auraient été inférieures aux comptes 2021. La hausse généralisée des taux va engendrer une importante et rapide augmentation des charges d'intérêts au cours des prochains exercices. Après une longue période à la baisse, en raison des taux favorables pratiqués sur le marché des capitaux, le taux moyen de la dette a augmenté en 2022, de 1,05% à 1,23%.

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des charges d'intérêts nettes (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de CHF 21 millions afin de rattraper le décalage annuel).

Indice de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêts moyen base 2002=100

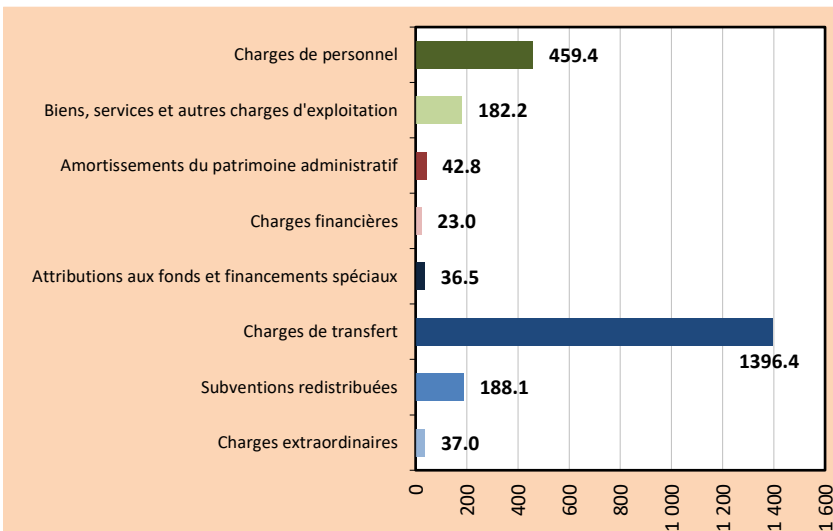


Le graphique ci-contre présente l'évolution de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêt moyen en termes d'indices. On constate une évolution plus ou moins parallèle s'agissant des deux dernières variables.

En prenant comme référence les comptes de l'année 2002 (base = 100 points), l'indice de la dette s'établit à 109,0 points, soit un montant inférieur aux indices constatés sur la période 2019-21. Cet indice a augmenté significativement entre 2018 et 2019 du fait, comme expliqué ci-dessus, de l'intégration au bilan de l'État des dettes préexistantes pour la CPCN et le RHNe. Tant l'indice des intérêts nets que l'indice se rapportant au taux d'intérêts moyen augmentent en 2022 et atteignent un niveau similaire à 2020.

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts nets s'explique pour les mêmes raisons que celles avancées au graphique précédent (passage au principe d'échéance).

Charges par nature du compte de résultats 2022 en millions de francs



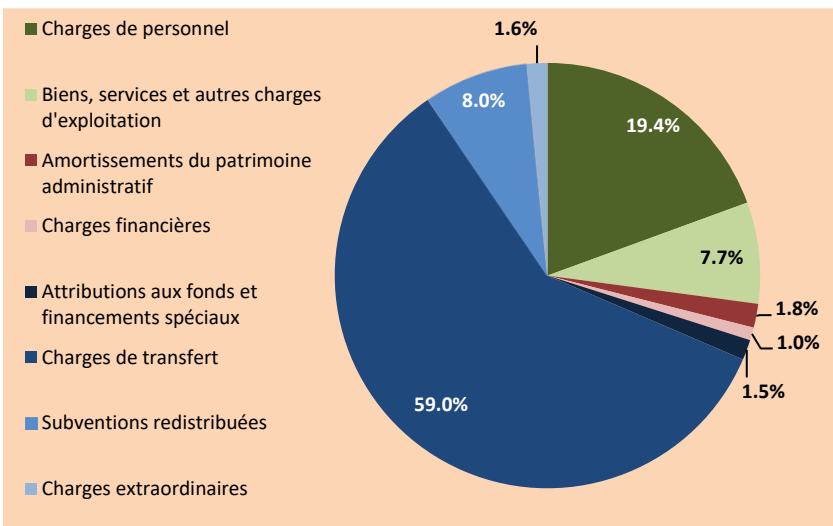
La classification par nature des charges (et des revenus) du compte de résultats regroupe les flux financiers conformément à la nomenclature définie par le MCH2.

La présentation des charges par nature met en évidence le poids financier important que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'État. Ainsi, en 2022, celles-ci se montent à CHF 1'396,4 millions dont l'essentiel se compose de subventions à des collectivités ou à des tiers.

Les charges de personnel (y compris charges sociales) s'élèvent à CHF 459,4 millions et les charges pour l'acquisition de biens et services à CHF 182,2 millions.

Les charges extraordinaires de CHF 37,0 millions correspondent, conformément aux mécanismes légaux en vigueur, aux attributions à la réserve de lissage des revenus fiscaux (CHF 9,8 millions), à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 4,1 millions) et, pour la première fois en 2022, à la réserve de développement durable (CHF 23,1 millions).

Charges par nature du compte de résultats 2022 en pourcent

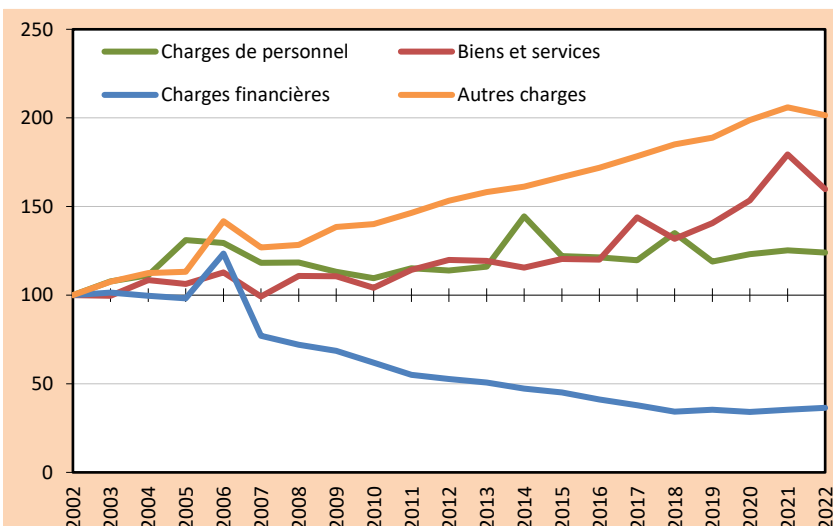


La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, montre bien l'importance des charges de transfert. Ces dernières correspondent en effet à 59% du total des charges et concernent essentiellement les domaines de la santé, de la formation et de la prévoyance sociale conformément à l'approche selon la classification fonctionnelle.

Rappelons que les charges de transfert regroupent également, depuis le passage au MCH2, les amortissements sur les subventions d'investissement (natures MCH2 366) qui représentent un montant de CHF 21,0 millions dans les comptes 2022.

Il convient toutefois de nuancer le poids des charges de transfert par les revenus qui y sont souvent liés (natures MCH2 46) comme c'est par exemple le cas pour les indemnités en matière de transports publics ou pour la facture sociale (participation des communes).

Indice des charges par nature (base 2002=100)

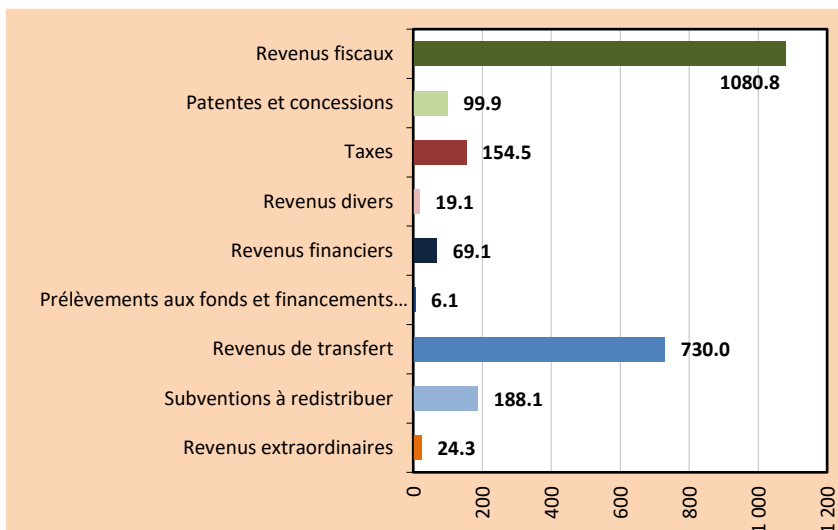


Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de charges en termes d'indices (base 2002 = 100 points).

Des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 2001-2016 (MCH1) et 2017-2022 (MCH2).

Malgré une légère augmentation pour les deux derniers exercices (voir explications sur les charges d'intérêts), les charges financières s'inscrivent, dans la durée, plutôt à la baisse. Les autres catégories évoluent tendanciellement à la hausse, notamment celle des autres charges qui englobe toutes les charges de transfert (à noter toutefois une diminution entre 2021 et 2022). Les charges de la catégorie biens et services étaient particulièrement élevées en 2021 en raison des effets liés à la crise sanitaire et, surtout, de l'amortissement de la créance relative au financement de l'Université. Cela explique la diminution significative constatée en 2022.

Revenus par nature du compte de résultats 2022 en millions de francs



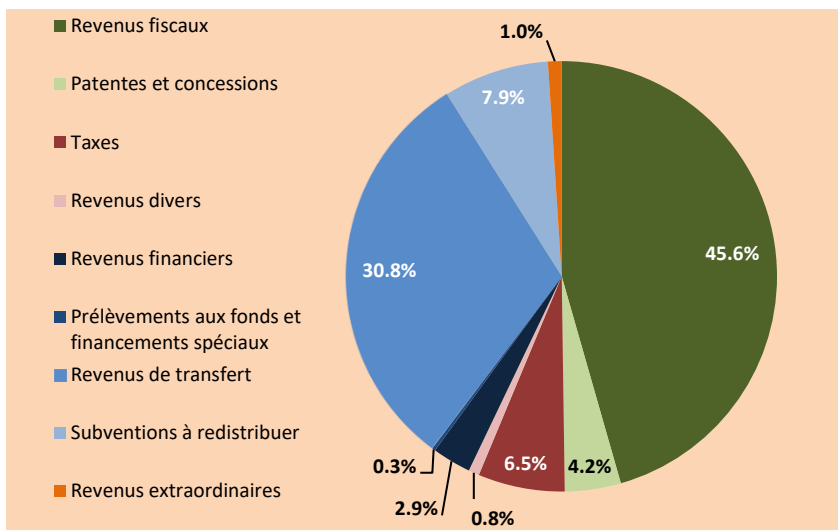
La présentation des revenus par nature permet de souligner l'importance des revenus fiscaux par rapport à l'ensemble des revenus de l'État.

En 2022, les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 1'080,8 millions, soit une augmentation de CHF 39,3 millions par rapport aux comptes 2021. Les impôts relatifs aux personnes physiques atteignent CHF 757,9 millions et les impôts des personnes morales CHF 167,0 millions. Les taxes véhicules et navigation appartiennent aussi à cette catégorie (CHF 49,9 millions).

Les revenus de transfert s'élèvent à CHF 730,0 millions. Il s'agit principalement des subventions fédérales acquises par le canton. En font également partie les recettes encaissées au titre de la RPT (CHF 253,2 millions), de l'IFD (CHF 108,2 millions) et de l'impôt anticipé (CHF 8,6 millions).

Les revenus extraordinaires correspondent aux montants prélevés dans les réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier et dans la réserve du programme d'impulsion.

Revenus par nature du compte de résultats 2022 en pourcent



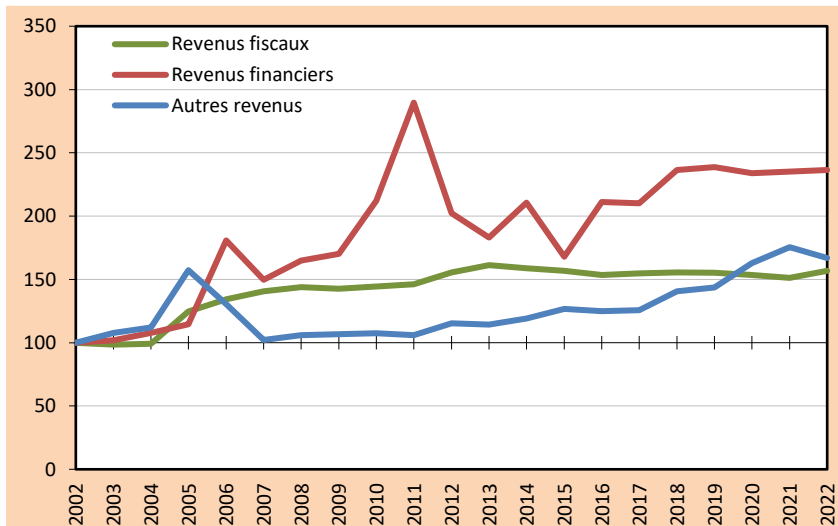
La répartition des revenus par nature permet de visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'État et notamment des revenus fiscaux qui représentent en règle générale plus ou moins la moitié des recettes annuelles qui sont encaissées. Suivent les revenus de transfert (principalement subventions fédérales) avec une proportion supérieure à 30%.

La catégorie des taxes comprend l'ensemble des émoluments encaissés par les différents services de l'État (CHF 35,8 millions en 2021) mais aussi les revenus et remboursements en matière judiciaire comme par exemple les amendes d'ordre.

Les patentes et concessions contiennent notamment la part au bénéfice de la BNS (CHF 81,6 millions) alors que la part au bénéfice de la BCN figure dans les revenus financiers (CHF 23,9 millions).

Les subventions à redistribuer sont sans impact sur les comptes de l'État puisqu'un montant identique est comptabilisé du côté des charges.

Indice des revenus par nature (base 2002=100)

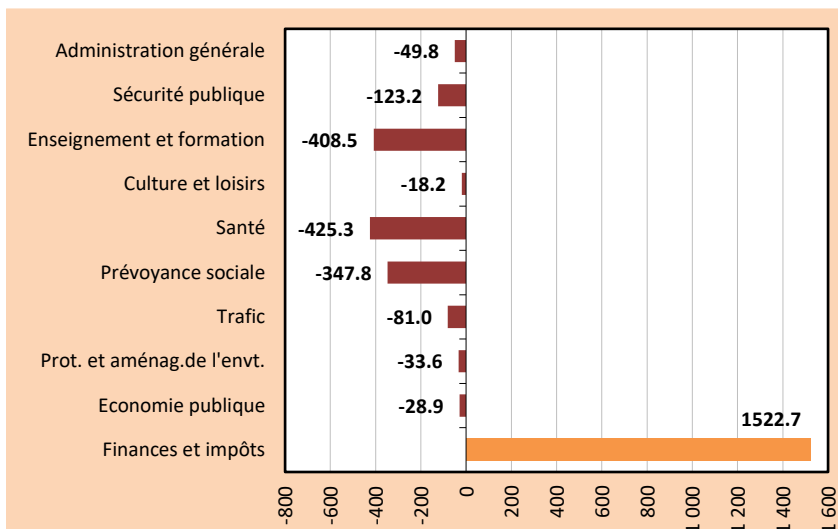


Comme pour les charges, le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de revenus en termes d'indices. Ici aussi des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité des données.

Les revenus fiscaux progressent légèrement entre 2021 et 2022. Cela n'a pas été souvent le cas ces dernières années avec les réformes fiscales, en particulier celle relative aux personnes physiques. En terme d'indice, le niveau est similaire à celui constaté en 2015. Rappelons qu'un rapport sur la statistique fiscale est élaboré chaque année et publié sur le site Internet du service de statistique.

L'évolution des revenus financiers est tendanciellement assez volatile mais est plus ou moins stable en regard des derniers exercices. Le pic en 2011 provient de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'État (CHF 25 millions).

Compte de résultats 2022 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



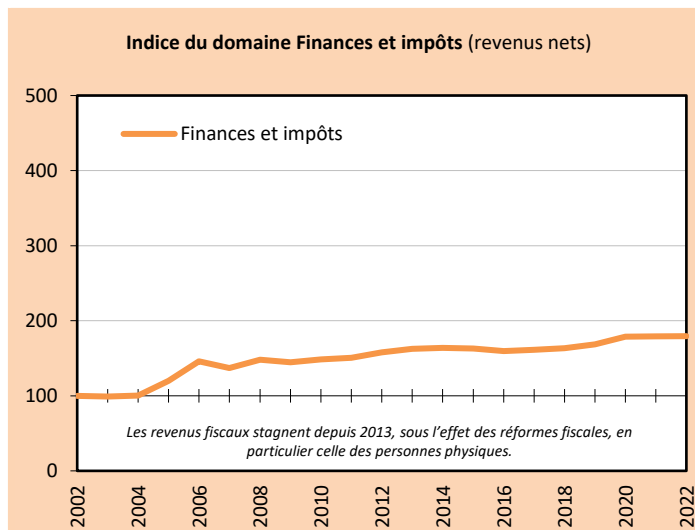
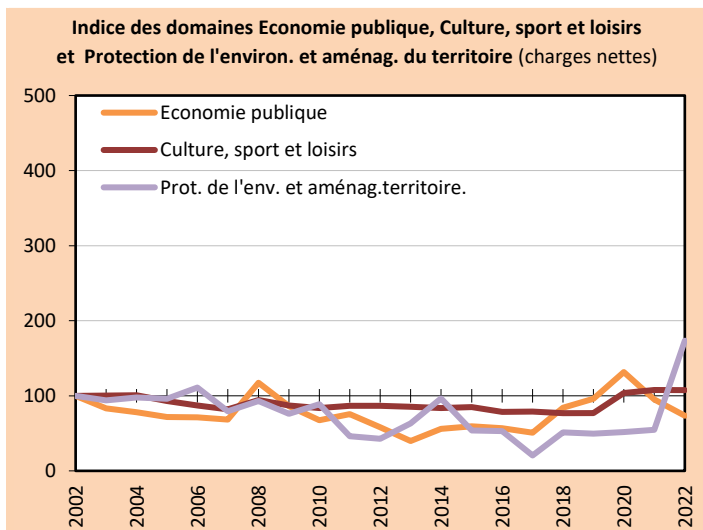
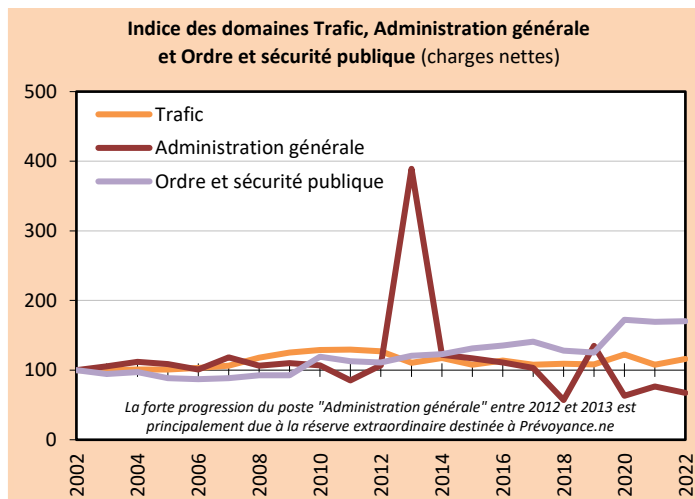
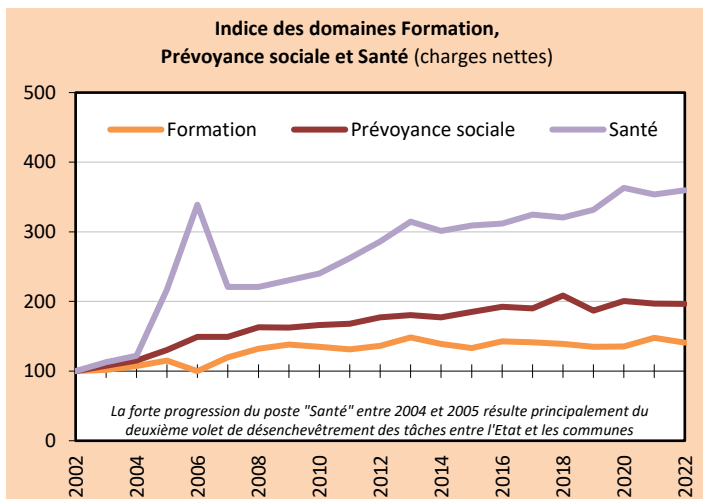
La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions qui sont dévolues aux collectivités publiques. Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix.

Avec CHF 425,3 millions, le domaine de la santé présente les dépenses nettes les plus importantes en 2022. Les coûts liés à la pandémie ont eu un impact significatif sur ce domaine dès l'exercice 2020 (voir évolution tendancielle ci-dessous). Suivent ensuite le domaine de l'enseignement et de la formation et le domaine de la prévoyance sociale avec respectivement CHF 408,5 millions et CHF 347,8 millions. Ces trois domaines représentent par conséquent la majeure partie des charges nettes totales de l'État.

Les revenus qui sont attribués au groupe finances et impôts (davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle le montant est présenté avec un signe positif) sont affectés au financement des autres tâches.

Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 2002=100)

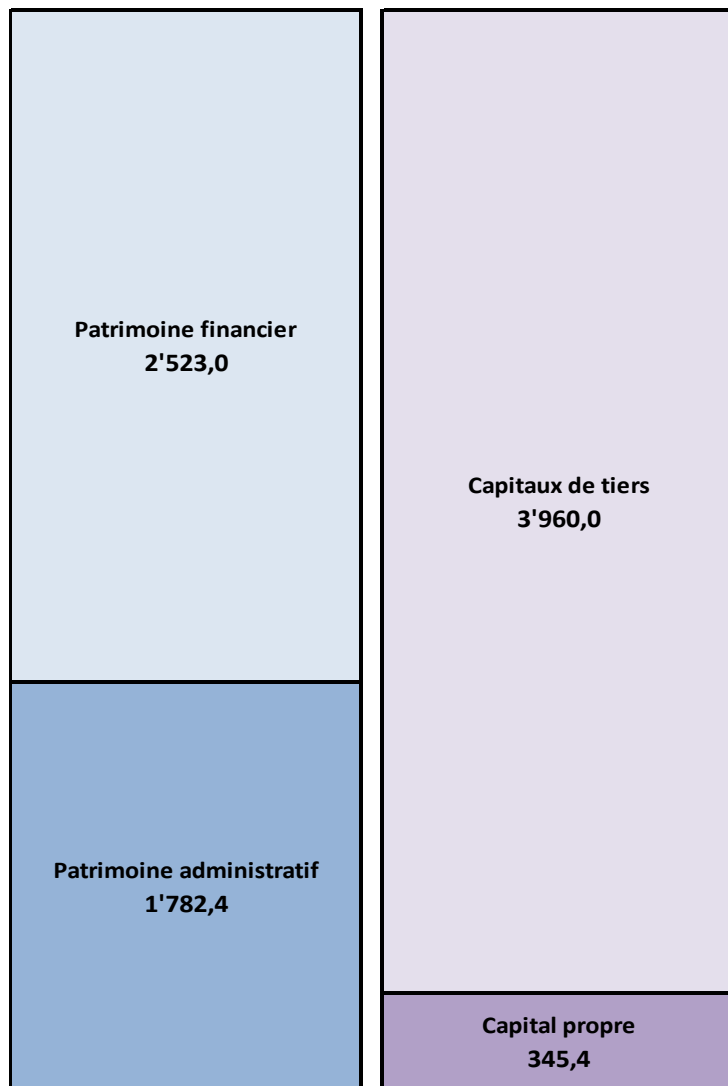
Les graphiques suivants présentent l'évolution des différents domaines fonctionnels en termes d'indices. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les charges et revenus utilisés pour calculer ces indices tiennent parfois compte d'opérations ponctuelles et extraordinaires ou encore de corrections techniques par rapport à l'affectation des coûts et recettes dans les différents domaines. Une comparaison des tendances s'avère ainsi plus pertinente.



Bilan 2022 en millions de francs

ACTIF
4'305,4

PASSIF
4'305,4



La représentation schématique ci-contre offre une vision synthétique qui reprend les principales positions de l'actif et du passif du bilan en fin d'année.

Le bilan détaillé est publié et accompagné de commentaires dans le rapport de gestion financière à l'appui de l'exercice 2022 (Tome 1, page 48).

En 2022, les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif composant l'actif du bilan aboutissent à un total de CHF 4'305,4 millions.

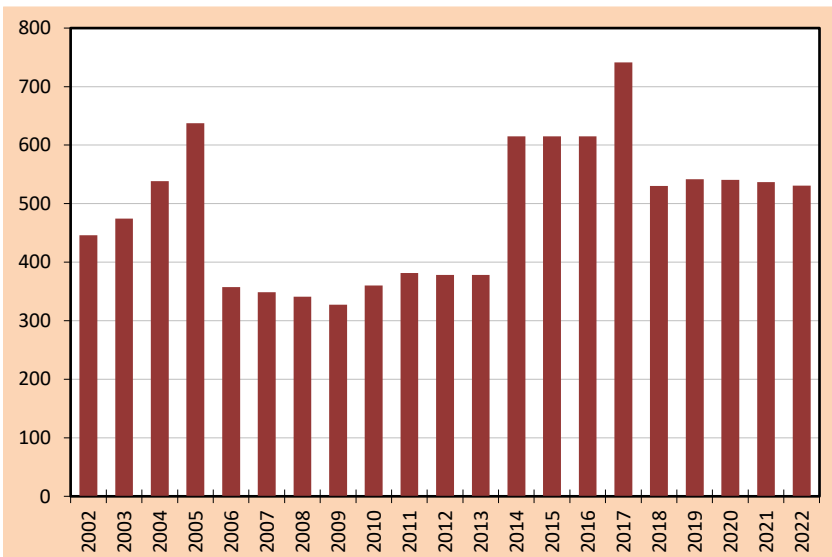
Les engagements figurant au passif du bilan concernent principalement les capitaux de tiers (dettes à court et long terme). En font également partie les provisions qui augmentent par rapport au dernier exercice.

Compte tenu du capital propre (fonds et financements spéciaux, réserves), le total du passif est également de CHF 4'305,4 millions ce qui se traduit, conformément aux règles comptables, par un bilan équilibré.

L'augmentation du total du bilan par rapport à l'année dernière (CHF 3'834,5 millions) s'explique notamment au niveau des créances (actif) et des engagements courants (passif) suite aux reclassements de CHF 308,5 millions concernant les débiteurs ayant un solde créditeur et les créanciers ayant un solde débiteur. Cette opération a permis de respecter le principe du produit brut.

Concrètement, le découvert de CHF 530,6 millions n'apparaît pas sur le schéma puisqu'il est comptabilisé en déduction du capital propre (nature MCH2 299 avec un montant négatif). Il est toutefois présenté et commenté sur le graphique suivant.

Découvert en millions de francs



Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

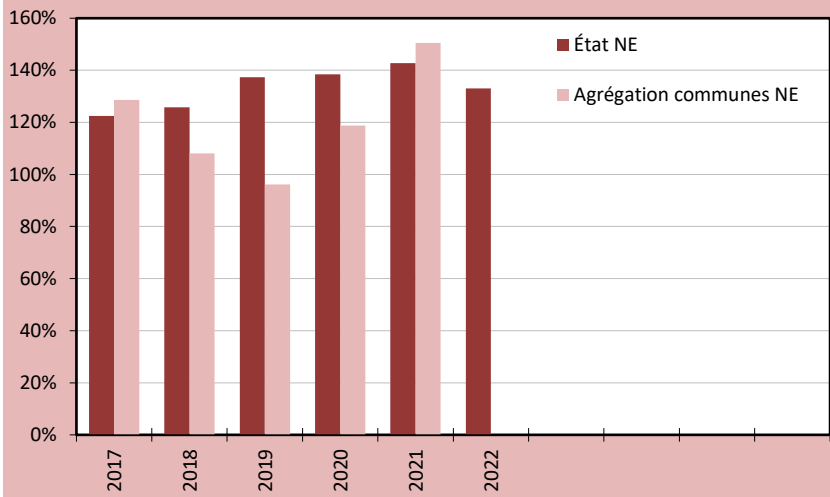
En 2022, le découvert est de CHF 530,6 millions, soit un montant inférieur au découvert 2021 (CHF 537,1 millions). Cette variation correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats. Bien que le découvert soit en légère diminution ces trois dernières années, celui-ci représente encore 12,3% du total du bilan, ce qui demeure plutôt élevé.

La diminution constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par l'amortissement du découvert qui a été effectué suite aux opérations de retraitement en lien avec le passage au MCH2. L'augmentation entre 2013 et 2014 provient du déficit de CHF 236 millions du compte de résultats après prise en compte des provisions pour la caisse de pensions. La diminution entre 2005 et 2006 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

Les indicateurs financiers présentés dans cette dernière section sont basés sur la recommandation n° 18 du MCH2 ainsi que sur l'article 57 RFinEC. Aux huit indicateurs préconisés par le MCH2, l'État de Neuchâtel en a rajouté deux supplémentaires : le degré de couverture des revenus déterminants et le poids des charges d'intérêts. Les définitions des indicateurs sont reprises ci-dessous en marge de la présentation des graphiques et des formules utilisées. Le calcul détaillé des chiffres-clés utilisés dans les formules est disponible à l'annexe 3 du RFinEC. Une synthèse de ces indicateurs et les valeurs indicatives qui permettent d'appréhender les résultats obtenus sont également publiés dans le rapport de gestion financière 2022 (Tome 1, page 90).

Le calcul de ces indicateurs est également réalisé dans le cadre de la statistique financière communale, les résultats obtenus par agrégation des 27 communes neuchâtoises ont été ajoutés afin de permettre une comparaison de la situation financière entre l'État et les communes. Les données les plus récentes à disposition sont les comptes 2021.

Taux d'endettement net en pourcent



Le taux d'endettement net correspond à la dette nette (selon définition I), qui est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre), exprimée en pourcentage des revenus fiscaux (nature 40 MCH2).

Ce ratio renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles, qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Le taux d'endettement net est de 133,0% aux comptes 2022. Il diminue par rapport à l'année dernière (142,8%). Cette situation provient à la fois d'une augmentation des revenus fiscaux (CHF 1'041,5 millions en 2021 et CHF 1'080,8 millions en 2022) et de la diminution de la dette nette sur la même période (CHF 1'486,8 millions en 2021 et CHF 1'437,0 millions en 2022). Après avoir augmenté de manière continue depuis 2017, ce ratio baisse pour la première fois en 2022.

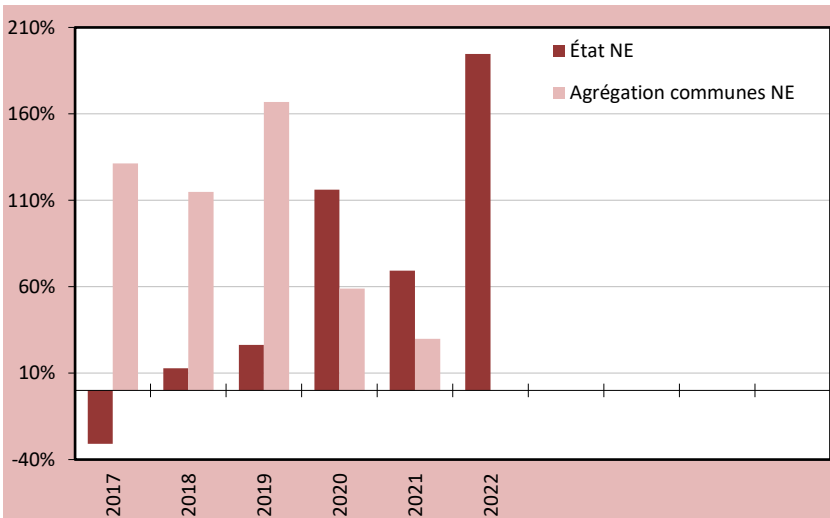
Après avoir diminué entre 2017 et 2019, le taux d'endettement net pour l'ensemble des communes s'inscrit à la hausse pour atteindre 150,5% en 2021.

Comparativement, un taux situé entre 100% et 150% peut être qualifié de suffisant pour une collectivité publique.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

Degré d'autofinancement en pourcent



Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Le degré d'autofinancement 2022 de l'État atteint 194,6%, ce qui traduit une amélioration significative de la situation en regard des comptes 2021 (69,3%) et, surtout, par rapport à la période 2017-19. L'amélioration par rapport à l'année dernière résulte à la fois d'une diminution des investissements nets (CHF 63,1 millions en 2021 et CHF 59,3 millions en 2022) et d'un autofinancement en forte augmentation (CHF 43,7 millions en 2021 et CHF 115,5 millions en 2022).

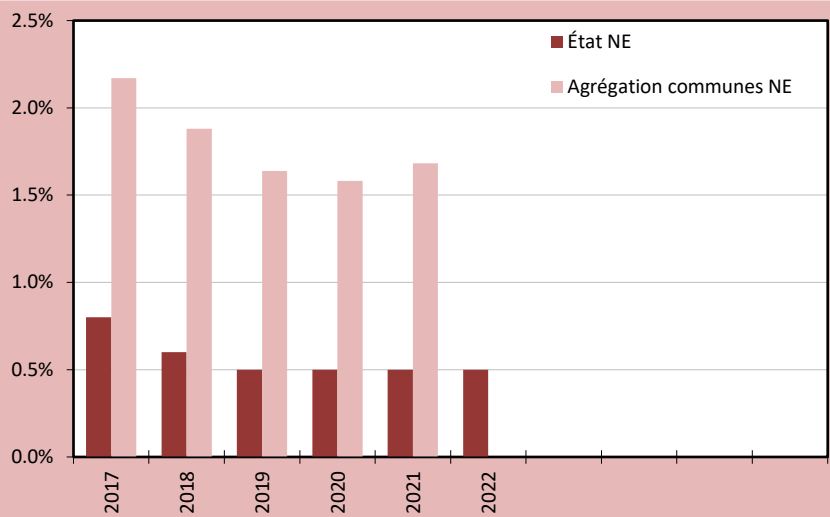
La situation 2019 doit être nuancée en regard de l'opération concernant le désendettement du RHNe puisque les investissements nets tiennent compte d'une dépense de CHF 200 millions pour la constitution d'un capital propre qui diminue significativement la valeur de cet indicateur.

Rappelons enfin que le calcul du degré d'autofinancement selon MCH2 diffère du calcul utilisé dans le cadre du frein à l'endettement appliqué à l'État de Neuchâtel (art. 30 al. 3 LFinEC).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Part des charges d'intérêts en pourcent



La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

La part des charges d'intérêts est de 0,5% en 2022, soit un niveau identique aux trois dernières années. Dans le détail, le résultat augmente légèrement par rapport à l'année dernière (de 0,45% à 0,52%) sous l'effet conjugué d'une hausse des charges d'intérêts nets (CHF 9,8 millions en 2021 et CHF 11,3 millions en 2022) et d'une hausse des revenus courants (CHF 2'156,7 millions en 2021 et CHF 2'181,8 millions en 2022). L'évolution des charges d'intérêts est commentée dans la première partie de cette fiche.

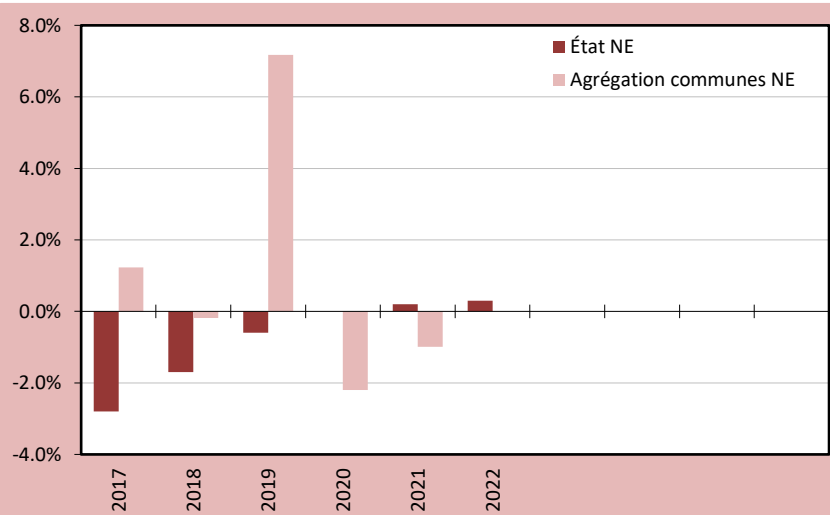
L'évolution de ce ratio depuis 2017 traduit une bonne situation. En effet, un taux s'inscrivant entre 0% et 4% peut être considéré comme bon.

L'ensemble des communes présente une part des charges d'intérêts sensiblement plus élevée que l'État. L'évolution de cet indicateur sur la période 2017-2020 montre toutefois une amélioration progressive de leurs situations même si une hausse est constatée en 2021.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent



Le degré de couverture des revenus déterminants correspond au solde du compte de résultats exprimé en pourcentage des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). Ce ratio exprime donc l'importance du déficit (signe négatif) ou du bénéfice (signe positif) par rapport aux recettes qui sont encaissées par la collectivité publique.

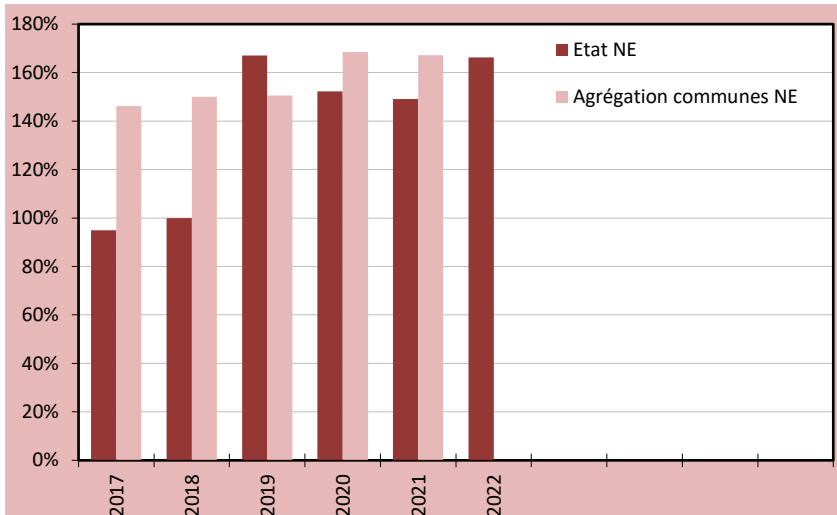
Cet indicateur ne fait pas partie des recommandations MCH2 mais il est quand même présenté car il était auparavant utilisé (jusqu'en 2019) dans le cadre de l'ancien dispositif relatif au frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel et qu'il fait toujours partie de la liste des indicateurs précisée à l'article 57 du RLFInEC. Rappelons qu'en vertu des anciennes dispositions légales, le budget ne pouvait pas présenter un déficit du compte de résultats excédant 1% des revenus déterminants.

En 2022, la situation bénéficiaire du compte de résultats (bénéfice de CHF 6,4 millions) aboutit à un ratio de 0,3%. Ce dernier était de 0,2% en 2021 (bénéfice de CHF 3,5 millions) et quasi nul en 2020 compte tenu de la situation équilibrée du compte de résultats (bénéfice de CHF 0,8 million).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Solde du compte de résultats}}{\text{Revenus déterminants}} \times 100$$

Dettes brute par rapport aux revenus en pourcent



La dette brute par rapport aux revenus correspond à l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

La dette brute comprend les engagements financiers courants, à court terme et à long terme apparaissant au bilan (exception faite des instruments financiers dérivés). Elle se distingue par conséquent de la dette nette (cf. indicateur taux d'endettement net). Ces deux agrégats présentent d'ailleurs des variations inverses entre 2021 et 2022.

L'augmentation de la dette brute (CHF 3'216,0 millions en 2021 et CHF 3'627,7 millions en 2022) est proportionnellement plus importante que l'augmentation des revenus courants (CHF 2'156,7 millions en 2021 et CHF 2'181,8 millions en 2022). Ces variations expliquent conjointement la hausse de cet indicateur entre les deux derniers exercices.

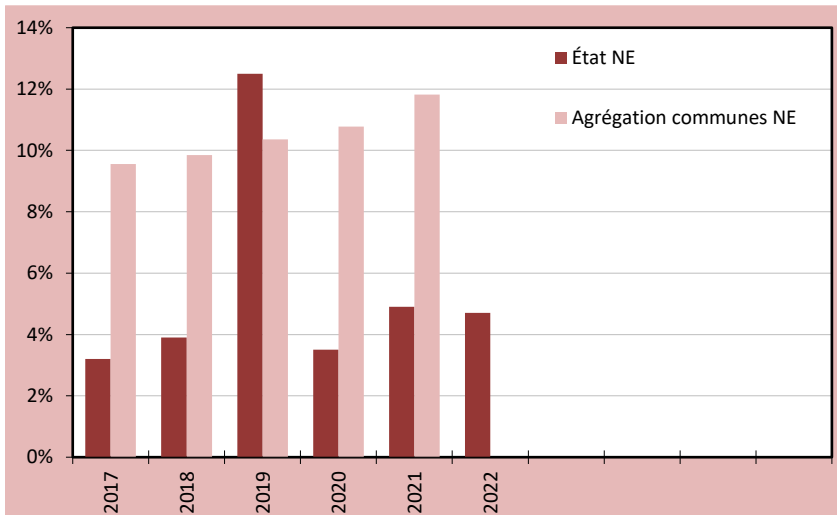
L'augmentation du ratio de 149,1% en 2021 à 166,3% en 2022 traduit au final une péjoration de la situation pour l'État. Un taux compris entre 150% et 200% est qualifié de mauvais selon les standards établis. Sur la base de la dernière année de comparaison conjointe, la situation relative à l'ensemble des communes n'est pas meilleure (167,1% en 2021).

Des changements de principes comptables décidés en cours d'année 2019 (augmentation de la dette brute) expliquent l'augmentation significative constatée par rapport à 2018.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dettes brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Proportion des investissements en pourcent



La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimés en pourcentage des dépenses totales consolidées du compte des investissements et du compte de résultats.

Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

La proportion des investissements s'établit à 4,7% en 2022, soit un niveau plus ou moins identique à 2021 (4,9%). La situation reste donc critique puisqu'un taux inférieur à 10% traduit un faible effort d'investissement. Il est d'ailleurs régulièrement répété ces dernières années, dans les rapports de gestion financière, que les dépenses nettes sont systématiquement inférieures aux enveloppes budgétaires allouées.

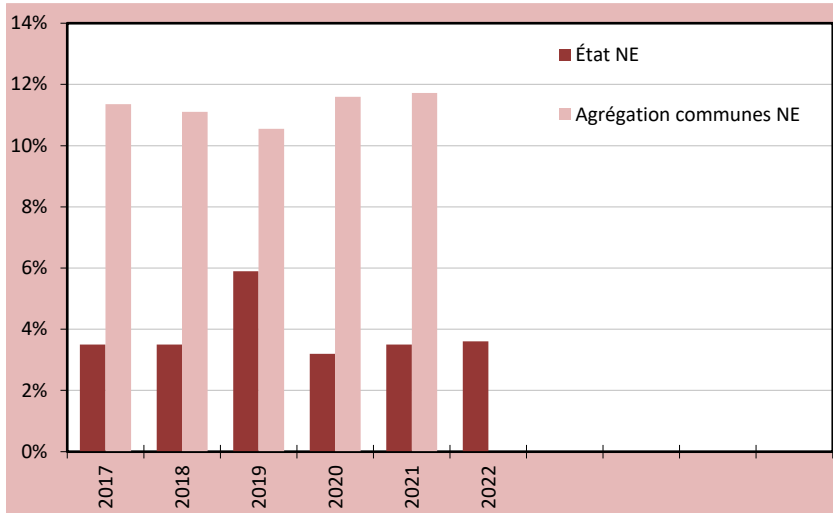
Le taux de 12,5% en 2019 pourrait traduire un effort d'investissement plus important de la part du canton. Toutefois il faut nuancer ce résultat puisqu'il est influencé par la dépense de CHF 200 millions décidée dans le cadre du désendettement du RHNe pour la constitution d'un capital de dotation. En faisant abstraction de cette opération le ratio ne s'élèverait plus qu'à 3,6%, c'est-à-dire un résultat proche des autres années.

En comparaison, le taux constaté pour l'ensemble des communes est plus élevé et traduit par conséquent un effort d'investissement plus soutenu.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$$

Part du service de la dette en pourcent



La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts nettes et des amortissements ordinaires (y compris amortissements des subventions d'investissement), exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur la collectivité publique. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

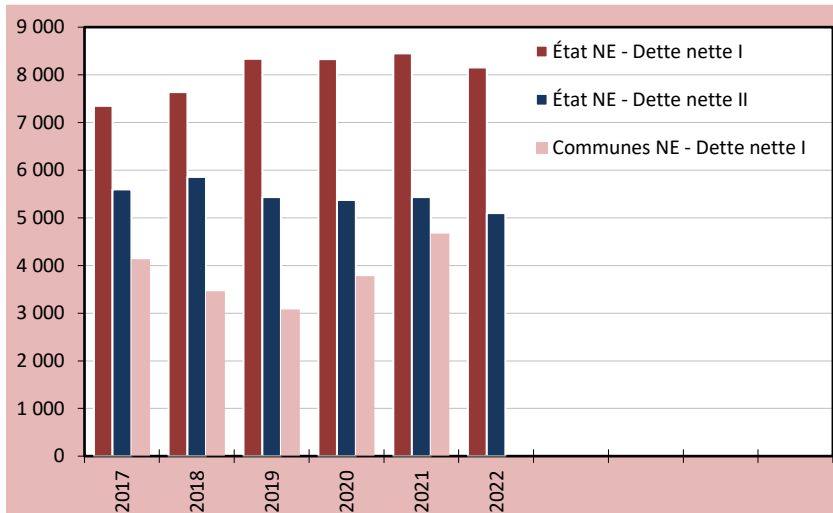
A l'exception de l'exercice 2019 (5,9%), le résultat 2022 (3,6%) est proche de ceux qui ont été constatés ces dernières années. La situation 2019 s'explique par les amortissements extraordinaires comptabilisés suite à la cession de la H20 à la Confédération.

Des niveaux au-dessous de 5% correspondent à une charge financière faible pour la collectivité publique. Les résultats en regard de l'ensemble des communes traduisent une situation plus compliquée avec une charge élevée mais encore acceptable.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Dettes nette par habitant en francs



La dette par habitant dont il est question ici correspond à la dette nette (selon définition I ou II du MCH2) divisée par la population résidente permanente.

La dette nette I correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre). La dette nette II exclut en outre les prêts et les participations.

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

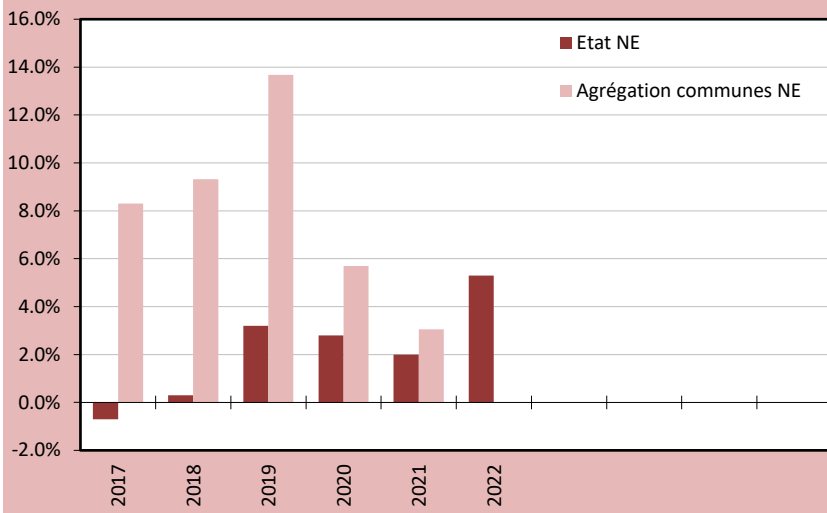
Compte tenu d'une dette nette I de CHF 1'437,0 millions, d'une dette nette II de CHF 898,6 millions et d'une population résidente permanente à fin 2022 de 176'245 habitants (selon dernier recensement cantonal), la dette nette I 2022 par habitant est de CHF 8'154 (CHF 8'449 en 2021) et la dette nette II 2022 par habitant de CHF 5'099 (CHF 5'436 en 2021). Ces deux ratios diminuent par conséquent par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse de l'endettement mais aussi en raison d'un nombre d'habitants plus élevé qu'en 2021 (175'967).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I ou II}}{\text{Population résidente permanente}}$$

Conformément aux valeurs limites indiquées dans les recommandations MCH2, le niveau d'endettement demeure par conséquent très important pour l'État de Neuchâtel. Il est d'ailleurs largement supérieur à celui de l'ensemble des communes en regard de la dette nette I.

Taux d'autofinancement en pourcent



Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Compte tenu d'un autofinancement de CHF 115,5 millions et de revenus courants de CHF 2'181,8 millions, le taux d'autofinancement est de 5,3% en 2022, soit un résultat significativement plus élevé en comparaison des derniers exercices.

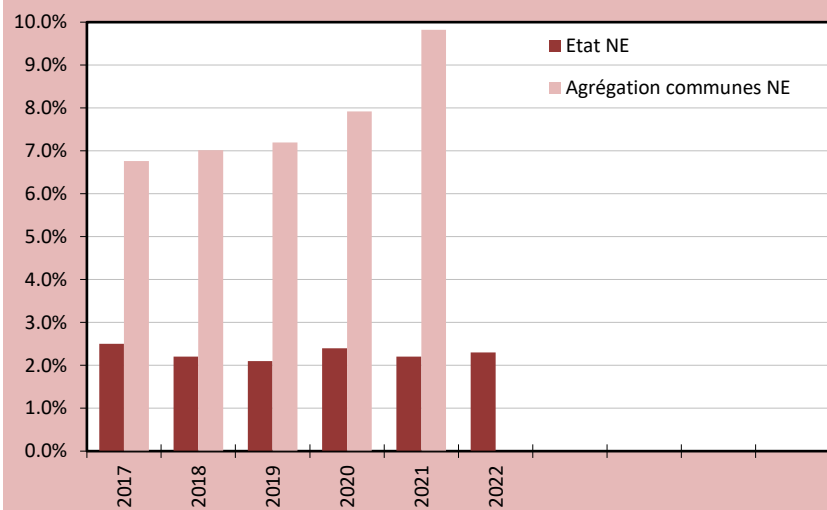
Cette amélioration trouve son origine à la fois du côté des revenus courants qui augmentent sur la période 2021-22, mais surtout du côté d'un autofinancement bien plus élevé en 2022 qu'il ne l'était en 2021. Ce dernier dépend, entre autre, des amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) et des attributions aux fonds et financements spéciaux (nature 35 MCH2). Ces deux variables évoluent à la hausse entre 2021 et 2022 et aboutissent à un autofinancement plus élevé.

Malgré cette amélioration il faut rappeler qu'un résultat inférieur à 10% caractérise une mauvaise situation, ce qui est le cas pour l'État, mais aussi, dans une moindre mesure toutefois, pour les communes neuchâteloises.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Poids des charges d'intérêts en pourcent



Le poids des charges d'intérêts correspond au total des charges (brutes) d'intérêts exprimé en pourcentage des revenus fiscaux directs (personnes morales et personnes physiques y compris impôt à la source et frontaliers).

Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique. Il n'est pas prévu par les recommandations MCH2 et a été ajouté de manière complémentaire aux indicateurs existants dans la législation cantonale.

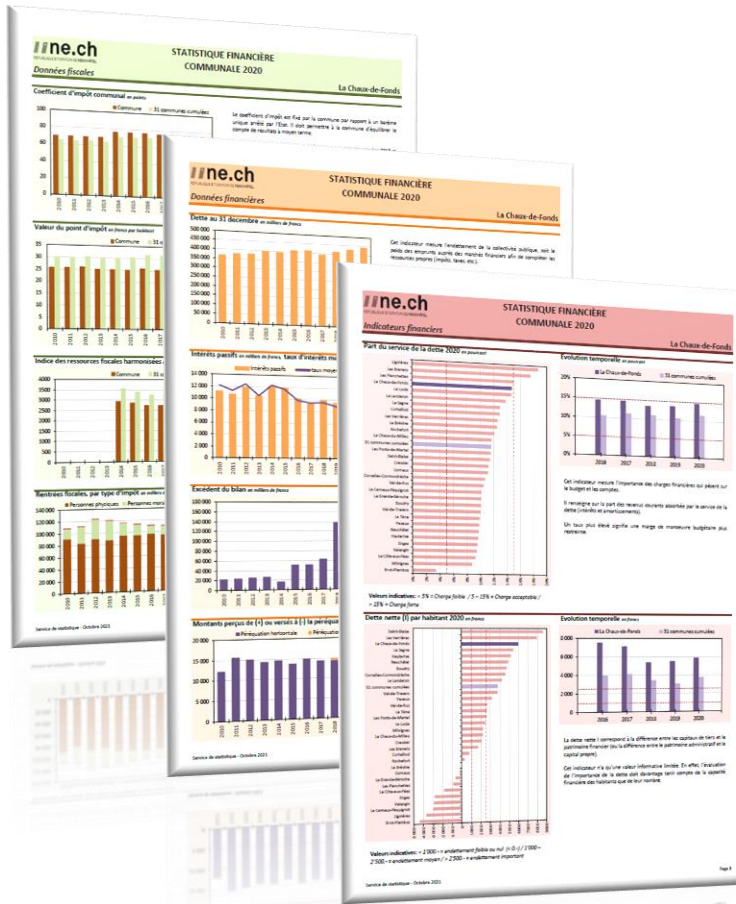
Le poids des charges d'intérêts atteint 2,3% aux comptes 2022. Tendanciellement cet indicateur oscille entre 2,0% et 2,5% depuis 2017. Malgré une augmentation des revenus fiscaux directs (CHF 884,0 millions en 2021 et CHF 924,8 millions en 2022), la légère augmentation de cet indicateur par rapport à l'année dernière (péjoration de la situation) provient essentiellement de la hausse des charges d'intérêts (CHF 19,2 millions en 2021 et CHF 20,9 millions en 2022).

A l'instar des autres indicateurs qui prennent en compte des éléments propres aux charges financières (part des charges d'intérêts, part du service de la dette), la situation est davantage favorable pour l'État que pour l'ensemble des communes.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Revenus fiscaux directs}} \times 100$$

La situation des communes



Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 27 communes neuchâtelaises sur:

www.ne.ch/stat